

Syndicat Mixte des Glières

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 08 JUIN 2026

n° SMG-2026-008

OBJET : INSTALLATION DES MEMBRES ET ELECTION DE LA PRESIDENCE DU SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières, dûment convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni en séance publique, au Conseil départemental de la Haute-Savoie, dans la salle des séances à Annecy, sous la présidence de :

M. Marcel CATTANEO, Doyen d'âge de la séance

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	
Autres membres :	Titulaires MM. François EXCOFFIER, Christian ANSELME, Pierre BARRUCAND, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Bruno DUMEIGNIL, Mme Agnès GAY, M. Mickaël MAISTRE, Mme Odile MAURIS, MM. Martial SADDIER, Jean-Jacques WROBLEWSKI
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
M. Stéphane VALLI	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	12	Adopté à l'unanimité	
Présent(e)s :	11	Voix Pour	10
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	0/1	Voix contre	0
Suffrages exprimés :	10	Abstention(s)	0
Elu(e)s déporté(e)s : 1			

La séance publique est ouverte à 18h08 par le doyen d'âge des délégués des M. Marcel CATTANEO, Président de séance jusqu'à l'élection par le Comité Syndical, de la Présidente ou du Président du Syndicat Mixte des Glières, en application de l'article L.5211-9 du CGCT.

M. Marcel CATTANEO indique que le Président sortant est M. François EXCOFFIER, et que suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à l'installation des nouveaux membres du Comité Syndical, et à l'élection du Président.

Vu l'article L.2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-2701 du 12 octobre 2010 portant création du Syndicat Mixte des Glières ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014007-0002 en date du 14 janvier 2014 approuvant l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Glières à la Communauté de Communes Faucigny Glières ainsi que la modification des statuts du Syndicat Mixte ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0017 du 20 mars 2019 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes au Syndicat Mixte des Glières ainsi que les modifications des statuts du Syndicat Mixte des Glières ;

Vu les statuts modifiés dudit Syndicat et, notamment, ses articles 5 relatif à la composition du Comité Syndical, 6 relatif au fonctionnement du Comité Syndical et 7 relatif à la composition du Bureau ;

Vu les délibérations :

- du 26 juillet 2021 du Département de la Haute-Savoie désignant les représentants suivants pour siéger au Comité Syndical : Mmes Marie-Louise DONZEL-GONET, Agnès GAY, Odile MAURIS, MM. Marcel CATTANEO, François EXCOFFIER et Martial SADDIER en qualité de membres titulaires et Mmes Myriam LHUILLIER, Magali MUGNIER, Christelle PETEX-LEVET, MM. Dominique PUTHOD, David RATSIMBA et Lionel TARDY en qualité de membres suppléants ;
- du 23 février 2026 du Département de la Haute-Savoie désignant Mme Christine MEGEVANT comme représentante au Comité Syndical du SMG suite à la démission de Mme Christelle PETEX ;
- du 14 avril 2026 de la Communauté de Communes Faucigny Glières désignant les représentants suivants pour siéger au Comité Syndical : MM. Mickaël MAISTRE et Stéphane VALLI en qualité de membres titulaires, Mme Isabelle CHARRE et M. Sébastien BASTHARD BOGAIN en qualité de membres suppléants ;
- du 21 avril 2026 de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes désignant les représentants suivants pour siéger au Comité Syndical : MM. Pierre BARRUCAND et Bruno DUMEIGNIL en qualité de membres titulaires, M. Claude CHARBONNIER et Mme Christine RUFFON en qualité de membres suppléants ;
- du 13 mai 2026 de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy désignant les représentants suivants pour siéger au Comité Syndical : MM. Christian ANSELME et Jean-Jacques WROBLEWSKI en qualité de membres titulaires, Mme Laure SOYEZ et M. Antoine GRANGE en qualité de membres suppléants.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, et conformément à la désignation des représentants délégués par le Département de Haute-Savoie et les Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte des Glières, soit 12 titulaires et 12 suppléants, il est procédé à l'installation de l'exécutif du Syndicat Mixte.

Pour le Département de la Haute-Savoie :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Martial SADDIER	Myriam LHUILLIER
Agnès GAY	Magali MUGNIER
Marcel CATTANEO	Christine MEGEVANT
François EXCOFFIER	David RATSIMBA
Odile MAURIS	Dominique PUTHOD
Marie-Louise DONZEL-GONET	Lionel TARDY

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Christian ANSELME	Antoine GRANGE
Jean-Jacques WROBLEWSKI	Laure SOYEZ

Pour la Communauté de Communes Faucigny-Glières, les délégués suivants ont été désignés :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mickaël MAISTRE	Isabelle CHARRE
Stéphane VALLI	Sébastien BASTARD GOBAIN

Pour la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, les délégués suivants ont été désignés :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Pierre BARRUCAND	Claude CHARBONNIER
Bruno DUMEIGNIL	Christine RUFFON

Constatant que l'ensemble des sièges du Comité Syndical sont pourvus, et que l'ensemble des délégués syndicaux et suppléants ont été dûment élus, ceux-ci sont déclarés installés.

Il convient dès lors de procéder à l'élection de la Présidence du Syndicat Mixte des Glières, conformément à l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sous la présidence du doyen d'âge, le Comité Syndical procède à l'élection du Président.

Le Comité Syndical ne peut délibérer valablement que si le quorum est atteint, en présence d'au moins 7 membres du Comité Syndical, conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte.
11 membres du Comité étant présents, le quorum est vérifié.

Le Président est élu à la majorité absolue des délégués présents ou représentés.

Le choix des modalités de scrutin est soumis aux élus.
A l'unanimité, les membres présents optent pour un vote au scrutin public à main levée.

A la demande du Président de séance, les membres du Comité Syndical peuvent déclarer leur candidature.

Est candidat :

- M. François EXCOFFIER

Le scrutin est ouvert.

A sa demande, M. François EXCOFFIER ne prend pas part au vote.

Voici les résultats du vote :

- Inscrits : 11
- Votants : 10
- Ne prend pas part au vote : 1

M. François EXCOFFIER a obtenu :

- 10 voix pour
- 0 voix contre.

Le scrutin est clos.

M. François EXCOFFIER obtient la majorité des voix ; il est élu Président du Syndicat Mixte des Glières et peut être immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Doyen d'âge de la séance,

Marcel CATTANEO